

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2025 COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 21/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le jeudi 27 février à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Dhabit Nicole, Lognoné Jamila, TARLET Juliette et Messieurs PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François, CHAMPAGNAT Pascal et PRIGENT Guy.

**Absents** : Mr Olivier TUFFIER procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal et Mr LE MERRER Daniel procuration à Mr PARANTHOËN Rémi.

**Secrétaire** : Monsieur CHAMPAGNAT Pascal a été élu secrétaire.

**Assistait également à la réunion** : Mme LAMANDE Anne-Yvonne secrétaire de mairie.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2025

Mme La Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du lundi 27 janvier 2025. Le Conseil Municipal par 10 voix pour (Mme TARLET Juliette n'étant pas encore arrivée) **EMET** un avis favorable au compte rendu du conseil municipal du lundi 27 janvier 2025.

## ACQUISITION D'UN RECUPERATEUR D'EAU

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de mettre un récupérateur d'eau qui serait installer dans le cimetière. Elle présente trois devis à l'assemblée.

Après discussion, le conseil municipal par 10 voix pour et une abstention (Mr LAHAYE François) :

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition d'un récupérateur d'eau
- **DECIDE** de retenir le devis de chez Bricomarché pour un coût TTC de 169.00 € soit 140.83 € HT
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la facture sera réglée en section d'investissement à l'opération acquisition de matériel au budget primitif 2025
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la facture sera réglée en section d'investissement à l'opération acquisition de matériel au budget primitif 2025.

## SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal **VOTE** les subventions 2025 ci-après :

- Communes

	<u>DEMANDES</u>	<u>VOTE 2024</u>	<u>VOTE 2025</u>
1	<b>Amicale des Parents d'Elèves</b>	<b>651 € + 458 € = 1109</b>	<b>651 € + 458 € = 1109</b>
2	<b>Association « Les Tadornes »</b>	<b>480.00</b>	<b>480.00</b>
3	<b>Association Sauvegarde du Patrimoine Communal</b>	<b>480.00</b>	<b>480.00</b>
4	<b>Association des chasseurs de LANMODEZ</b>	<b>50.00</b>	<b>50.00</b>
5	<b>Piégeage sur la commune</b>	<b>200.00</b>	<b>200.00</b>
6	<b>Amicale communale des chasseurs de LANMODEZ</b>	<b>50.00</b>	<b>50.00</b>
7	<b>Association balades en Trégor</b>	<b>300.00</b>	<b>0 Pas de demande car fait une demande à LTC</b>
8	<b>Association Le Relais de Lanmodez</b>	<b>480.00</b>	<b>480.00</b>
9	<b>Association Les Papillons de la Presqu'île</b>	<b>250.00</b>	<b>250.00</b>

- Pour l'association Les Tadornes Mr Guy PRIGENT membre de l'association sort pour le vote et Mr LAHAYE François s'abstient donc 9 voix pour et une abstention
- Pour l'Association de sauvegarde du patrimoine communal Mr LAHAYE François s'abstient donc 10 voix pour et une abstention
- Pour l'association le relais de Lanmodez Messieurs CHAMPAGNAT et PARANTHOËN et Mme TARLET sortent et ne participent donc pas au vote car ils adhèrent à l'Association donc 7 voix pour.

- Autres

	<u>DEMANDES</u>	<u>VOTE 2024</u>	<u>VOTE 2025</u>
1	<b>Amicale des Médailleurs Militaires de la Presqu'île</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
2	<b>Association Cantonale Anciens Combattants UFAC</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
3	<b>FNACA</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
4	<b>La Ligue contre le cancer</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>

5	Les donateurs de Sang	40.00	40.00
6	SNSM Pleubian	100.00	100.00
7	Les Restos du Cœur	100 € en bon d'achat au commerce multiservices	100 € en bon d'achat au commerce multiservices
8	Officiers Mariniers du canton de Lézardrieux	40.00	40.00
9	A.N.A.C.R. BEGARD	40.00	40.00
10	Visiteurs des malades en hôpital (Tréguier)	40.00	40.00
11	Randonneurs de la Presqu'île	40.00	40.00
12	Ty ma zud coz	40.00	40.00
13	Association du mémorial américain PLEUBIAN	0	0
14	DANSERIEN LEDENEZ PLEUBIAN	0	0
15	Association Tud Ar Vro	0	40.00
16	Cirque en flotte	0	15 €/enfant de Lanmodez
17	Club Gym Pleubiannais	0	0

#### ACQUISITION DE VMC POUR DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de faire l'acquisition de deux VMC pour les logements communaux au Min Hir et au Presbytère. Elle présente deux devis avec pose et un devis sans pose car l'agent communal se chargera de les installer.

Après discussion, le conseil municipal par

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition de deux VMC pour les logements communaux
- **DECIDE** de retenir le devis de chez SIDER pour un coût HT de 156.78 € soit 188.14 € TTC pour deux VMC
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la facture sera réglée en section d'investissement à l'opération acquisition de matériel au budget primitif 2025

#### RENOVATION DE L'EGLISE – CHOIX DE L'ARCHITECTE

Madame La Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise l'autorisant à solliciter trois architectes pour présenter un projet concernant la rénovation de l'église. Elle précise qu'un cahier des charges a été effectué par le CAUE et transmis aux trois architectes sollicités.

Aujourd'hui, il s'agit de choisir l'architecte afin de pouvoir entreprendre les travaux de rénovation de l'église.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour :

- **DECIDE** de choisir Mr LE MOËN Bernard comme architecte pour les travaux de rénovation de l'église
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à ce choix d'architecte

#### **VENTE DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE – MISE EN VENTE PAR DIFFERENTES AGENCES**

Madame La Maire rappelle les délibérations prises ultérieurement concernant la vente de l'ancienne bibliothèque. Elle propose de la mettre en vente par différentes agences.

Le conseil municipal par 10 voix pour et une abstention (Mme LOGNONE Jamila)

- **DECIDE** de mettre en vente l'ancienne bibliothèque par différentes agences qui solliciteront la mairie
- **PRECISE** que le prix de vente décidé lors du dernier conseil municipal reste le même
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en vente par différentes agences.

#### **AMENAGEMENT DU BOURG – ETUDES POUR INSPECTION DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES – ETUDE AMIANTE SUR LES ENROBES – ETUDE DE PERMEABILITE**

Madame La Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion sur le projet d'aménagement du bourg, il s'avère nécessaires d'effectuer certaines études :

- Etude pour l'inspection des réseaux d'eaux pluviales
- Etude d'amiante sur les enrobés
- Etude de perméabilité

Elle présente à l'assemblée trois devis reçus en mairie.

Le conseil municipal par 11 voix pour :

- **AUTORISE** Madame La Maire à faire effectuer ces études qui sont obligatoires pour ce projet
- **DECIDE** de retenir :
  - SPAC COLAS pour l'étude amiante et l'inspection télévisée pour un coût TTC de 2202.00 € soit 1835.00 € HT
  - C2E pour l'étude perméabilité pour un coût TTC de 1374.00 € soit 1145.00 € HT
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer les devis et les facture à intervenir
- **PRECISE** que les factures seront réglées en section d'investissement à l'opération aménagement du bourg frais d'études au budget primitif 2025

## QUESTIONS DIVERSES

- PLUIH et recul du trait de côte : consultation publique à kérantour avec LTC jeudi 20 mars et vendredi 21 mars 2025
- Energies renouvelables avec recensement des toits pouvant accueillir du photovoltaïque : LTC prend la compétence
- Santé : intervention de Mme Lognoné qui précise que l'arrêté pris par plusieurs communes dont la nôtre a été suspendu sur la forme. Les cahiers de doléances ont été remis aux autorités lors des manifestations de Lannion et Guingamp (avec des témoignages très alarmants des usagers de la commune). Un retour au tribunal est prévu pour juger du fond cette fois-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

La Maire,  
Lydie DOMANCICH.

